



## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

# L'inscription des Français établis hors de France... ... sur les listes électorales consulaires ... et des communes de France

Pour participer aux scrutins organisés à l'étranger (élection du Président de la République, référendum, élection de l'Assemblée des Français de l'étranger), il vous suffit d'être inscrit(e) sur la liste électorale consulaire tenue par l'ambassade ou par le consulat général.

### ① Comment demander son inscription sur une liste électorale consulaire ?

#### A. Comment et quand demander cette inscription ?

1. Résidant habituellement à l'étranger, vous vous trouvez dans une des trois situations suivantes :

Votre situation au regard du registre des Français établis hors de France	Conséquence sur votre inscription sur la liste électorale consulaire
Vous n'êtes pas inscrit(e) au registre des Français établis hors de France	Vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale consulaire, vous serez alors automatiquement inscrit(e) au registre des Français établis hors de France.
Vous demandez votre inscription au registre des Français établis hors de France	Vous n'avez rien à faire, vous serez automatiquement inscrit(e) sur la liste électorale consulaire sauf opposition de votre part.
Vous déjà êtes inscrit(e) au registre des Français établis hors de France mais vous étiez opposé(e) à votre inscription sur la liste électorale consulaire	Vous pouvez changer d'avis et demander votre inscription sur la liste électorale consulaire.

L'inscription sur la liste électorale consulaire doit être demandée au plus tard *le dernier jour ouvrable de décembre*.

2. Tout(e) Français(e) inscrit(e) au registre des Français établis hors de France atteignant l'âge de 18 ans dans l'année ou qui atteindra cet âge au plus tard le dernier jour de février de l'année suivante, peut demander son inscription sur la liste électorale consulaire. Même s'il oublie de le faire, il(elle) recevra une lettre lui annonçant que, sauf opposition de sa part au plus tard le dernier jour ouvrable de décembre, il(elle) sera automatiquement inscrit(e) sur la liste électorale consulaire.

## B. A quels scrutins cette inscription permet-elle de participer ?

Inscrit(e) sur la liste électorale consulaire, vous pouvez voter à l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger (personnellement ou par correspondance) (1). Pour l'élection du Président de la République et le référendum, votre situation diffère selon que :

Vous n'êtes pas inscrit(e) sur une liste électorale en France	Vous n'avez rien de particulier à faire	Vous voterez, seulement à l'étranger et pour l'élection du Président de la République et le référendum (2).
Vous êtes inscrit(e) sur une liste électorale en France	Vous devez choisir (2) de voter :	Soit à l'étranger, pour l'élection du Président de la République et le référendum et, en France, pour toutes les autres élections (3).
		Soit uniquement en France, pour toutes les élections (4).

(1) Ce choix est fait lors de la demande d'inscription sur la liste électorale consulaire. Vous pouvez le modifier à tout moment mais toujours avant le dernier jour ouvrable de décembre pour qu'il soit pris en compte pour l'année suivante.

(2) Soit personnellement, soit par procuration (si vous ne pouvez vous déplacer).

(3) Elections législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes.

(4) Election du Président de la République ; élections législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes ; référendum.

## C. Comment se remémorer sa situation électorale ?

Tout Français(e) établi(e) hors de France peut, avec son *numéro d'identification consulaire* (NUMIC), se connecter au *guichet d'administration électronique* sur le site [www.France.diplomatie.fr](http://www.France.diplomatie.fr) pour se remémorer sa situation électorale et le cas échéant la modifier.

## ② Comment demander son inscription sur une liste électorale en France ?

Résidant habituellement hors de France, vous pouvez aussi demander votre inscription sur la liste électorale d'une commune de France.

### A. Sur quelle liste électorale en France peut-on s'inscrire ?

Votre situation diffère, selon que vous avez une résidence en France ou non :

Vous avez une résidence en France, vous payez des contributions communales (taxe foncière, taxe d'habitation...)	Vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale de cette commune.	
Vous n'avez pas de résidence en France	Il vous faut être inscrit(e) au registre des Français établis hors de France, (1) pour demander votre inscription sur la liste électorale d'une des communes suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- commune de votre naissance ;</li> <li>- commune de votre dernier domicile ; celle de votre dernière résidence, si elle a duré au moins six mois ; celle où vous-même ou votre conjoint avez payé des contributions directes communales (taxe foncière, taxe d'habitation...) pendant 5 ans sans interruption lors de la demande ;</li> <li>- commune où est né(e), est ou a été inscrit(e) un(e) de vos ascendant(e)s ;</li> <li>- commune où est inscrit ou a été inscrit un de vos parents jusqu'au quatrième degré.</li> <li>- commune où est inscrit(e) votre conjoint(e).</li> </ul>

(1) Dans ce cas, il faut faire viser le formulaire *Cerfa 12669 \* 01* à l'ambassade ou au consulat général ou éditer un certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France et de résidence au moyen du *guichet d'administration électronique*.

## B. Comment et quand demander cette inscription ?

Pour s'inscrire sur une liste électorale consulaire en France, il suffit de remplir le formulaire Cerfa 12669 \* 01 disponible sur [www.francediplomatie.gouv.fr](http://www.francediplomatie.gouv.fr) de le signer et :

- soit de l'adresser par voie postale ou de le déposer à la mairie de la commune : attention il doit être reçu ou déposé à la mairie au plus tard le dernier jour ouvré de décembre ;
- soit de le déposer à l'ambassade ou au consulat général de votre résidence assez tôt pour qu'il puisse être reçu à la mairie dans les délais.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**cerfa**  
N° 12669 \* 01

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES  
À L'USAGE DES CITOYENS FRANÇAIS  
(code électoral, articles L. 2 à L. 40)

Numéro d'enregistrement

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

**1. ÉTAT CIVIL**

NOM : \_\_\_\_\_  
Indiquer le nom de jeune fille pour les femmes mariées

NOM MARITAL (facultatif) : \_\_\_\_\_

PRÉNOM(S) : \_\_\_\_\_

SEXE : M  F

NÉ(E) LE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ À (commune) : \_\_\_\_\_  
Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT : \_\_\_\_\_ ou OUTRE-MER\* : \_\_\_\_\_

PAYS : \_\_\_\_\_

Demande son inscription sur la liste électorale de la commune de : \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT : \_\_\_\_\_ ou OUTRE-MER\* : \_\_\_\_\_

**2. SITUATION DU DEMANDEUR**

• Cocher la case correspondant à votre situation :

- Situation 1 : première inscription sur les listes électorales d'une commune française
- Situation 2 : demande d'inscription en cas de déménagement à l'intérieur d'une même commune française ou d'un même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille
- Situation 3 : demande d'inscription en cas de changement de commune d'inscription ou en cas de changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille

Dans ce cas, indiquer impérativement le précédent lieu d'inscription : \_\_\_\_\_

COMMUNE : \_\_\_\_\_  
Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer l'arrondissement

DÉPARTEMENT : \_\_\_\_\_ ou OUTRE-MER\* : \_\_\_\_\_

• Pour les personnes également inscrites à l'étranger sur une liste électorale consulaire et qui souhaitent que l'inscription sur la liste électorale de la nouvelle commune entraîne la radiation de cette liste électorale consulaire, préciser :

- Ambassade ou poste consulaire : \_\_\_\_\_
- Pays : \_\_\_\_\_

**3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR (où le courrier peut être expédié)**

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel (fortement recommandé) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

\*OUTRE-MER : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

Cachet de la mairie Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)

Inscription volontaire  Inscription par décision judiciaire  Inscription d'office

Date de réception de la demande en mairie : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Date de prise en compte de la demande : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

IMPRIMERIE NATIONALE - 0000001 - Modula A

Le Français établi hors de France qui fixe sa résidence en France à l'issue d'un séjour à l'étranger et qui souhaite être radié de la liste électorale consulaire pour ne plus exercer son droit de vote à l'étranger a deux possibilités :

- soit, de préférence, se présenter l'ambassade ou au consulat général avant son départ pour demander, à la fois, sa radiation du registre des Français établis hors de France et sa radiation de la liste électorale consulaire ;

- soit, s'il n'a pas pu accomplir cette formalité avant son arrivée en France, demander sa radiation de la liste électorale consulaire à la mairie, en même temps qu'il met à jour sa situation électorale en France.

### ③ Récapitulation

A. Je vote à l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger.

B. Pour l'élection du Président de la République et le référendum (1) :	① Je ne suis pas inscrit(e) sur une liste électorale en France	donc, je ne vote qu'à l'étranger (pour l'élection du Président de la République, le référendum et l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger)	
	② Je suis inscrit(e) ou je demande à m'inscrire en France sur la liste électorale de :..... (Département :..... .....)	③ Je choisis de voter à l'étranger pour l'élection du Président de la République et le référendum	donc, je vote en France pour tous les autres scrutins
		④ Je ne choisis pas de voter à l'étranger pour l'élection du Président de la République et le référendum	donc, je vote en France pour toutes les élections et à l'étranger pour l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger

(1) Pour mieux cerner votre situation ou définir vos choix lors de votre demande d'inscription sur la liste électorale consulaire, entourez le chiffre (①②③④) correspondant à votre situation ou à votre choix